**Trafic international et restitution d’œuvres d’art**

*Cours de Mme G. MARTI*

**PLAN DU COURS**

**Chapitre 1. - La Convention de l'Unesco du 14 novembre 1970, concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.**

**Chapitre 2. La Convention Unidroit du 24 juin 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés**

**Chapitre 3. La Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre**